



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille dix-huit et le lundi dix-neuf février, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le treize février 2018, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Sandrine FOUCHESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Madeleine NAVARRO
Yacine KASBAOUI
Marie-Henriette CABANNE
Mohamed DILMI donne procuration à Jean-Pierre ARTIGANAVE

Etaient absents :

Maxime LAFFAILLE
Jean-Luc DOBIGNARD
Eric BARZANTI
Marie-France AUZON-LAFFITTE
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN

N° 1.1

DELEGATION DE FONCTION DES ELUS :
MODIFICATIONS

Rapporteur : Marie José MOULET

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions, celles de Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications apportées à la délibération du 29 novembre 2016 fixant les indemnités de fonction des élus,

3°) précisent l'inscription des crédits correspondants au budget principal.

N° 2.1

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2018

Rapporteur : Gérald CAPEL

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

PRENNENT ACTE de la tenue du Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du Budget primitif de l'année 2018.

N° 2.2

LYCEE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE DE L'ARROUZA -
ASSOCIATION NATIONALE DE LA RACE BOVINE LOURDAISE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 9^e commission, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'attribuer une subvention de 2 000 € au lycée professionnel et technologique de l'Arrouza et, une subvention de 500 € à l'Association Nationale de la race bovine Lourdaise,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 au compte 65-6574-921-0 02 220,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.3

TARIFS SERVICES PUBLICS 2018 : ADDITIF RESTAURANT FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Bruno VINUALES

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent, en complément des tarifs 2018 fixés par le Conseil municipal du 10 novembre 2017, les tarifs applicables au bar restaurant du funiculaire du Pic du Jer, tels qu'ils sont indiqués dans les tableaux annexés à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.4

GOLF MUNICIPAL DE LOURDES : TARIFS 2018 MODIFICATIONS

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis des 9^e et 4^e commissions et du Conseil d'exploitation du golf de Lourdes, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la modification des tarifs des cartes classique et gold de la société Leclub Golf, soit carte classique 44 euros et carte gold 24 euros sur le tableau des tarifs publics 2018 joint en annexe,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.5

SERVICE VIE CITOYENNE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS CLAS, VISA JUNIOR ET CHANTIER ETE JEUNES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^{ème} commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent une subvention dans le cadre de l'appel à projet du GIP « politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées » à hauteur de 14 000 € et auprès de la CAF à hauteur de 10 500 € conformément au plan de financement ci-annexé,

3°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.6

SERVICES PUBLICS 2018 PIC DU JER : MODIFICATION DE LA CATEGORIE D'AGE « JEUNE »

Rapporteur : Bruno VINUALES

Après avis de la 9^{ème} commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la modification de catégorie d'âge « jeune » telle qu'elle est indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.7

ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT ARTISTIQUE DE LOURDES (ARAL) :
AVANCE SUR VERSEMENT – SUBVENTIONS 2018

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis des 2^{ème} et 9^{ème} commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) définissent, au titre de l'exercice 2018, l'attribution d'un acompte sur subvention de 20 000 € à l'association ARAL,

3°) précisent que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 compte 65- 6574 – 311 – 0 02 220,

4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention qui définit les engagements financiers entre la ville de Lourdes et l'association, pris en particulier lors de l'octroi d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, au bénéfice d'un organisme de droit privé et ce, pendant l'exercice budgétaire 2018,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 3.1

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE LOURDES – INSTITUT NATIONAL DU
PATRIMOINE (INP) POUR LA REALISATION D'UN CHANTIER-ECOLE « ARTS
TEXTILES » AU MUSEE PYRENEEN DU 8 AU 13 AVRIL 2018

Rapporteur : Sandrine FOCHE SATO

Après avis des 2^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention, ci-annexée, entre la ville de Lourdes et l'Institut National du Patrimoine (INP Paris) pour la réalisation d'un chantier-école spécialité « arts textiles » au Château fort – Musée Pyrénéen,

3°) autorisent Madame le Maire à signer cette convention et tout document qui en découlent.

N° 4.1

GOLF MUNICIPAL DE LOURDES :
CONVENTION D'UTILISATION PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE LOURDES
PYRENEES GOLF CLUB POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission et du conseil d'exploitation du golf, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la convention ci-annexée à intervenir entre la ville de Lourdes et l'Association Sportive Lourdes Pyrénées Golf Club,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 5.1

MASSIF FORESTIER DU PIC DU JER : AVENANT DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA
SCI DAYITA DE LA CONVENTION POUR CONCESSION DE PASSAGE CONCLUE
AVEC MADAME PATRICIA CALVET

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de l'avenant de transfert à intervenir ci-annexé et acceptent le transfert à la SCI DAYITA des droits et obligations nés de la convention susvisée,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.2

TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES AU PROFIT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE

Rapporteur : Michel AUSINA

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame le Maire à signer la convention relative aux éléments transférés détaillés ci-dessus et à la mise à disposition des moyens matériels et humains d'entretien des zones transférées, précisés dans la convention,

3°) approuvent le procès-verbal des zones d'activités économiques (ZAE) transférées et autorisent Madame le Maire à le signer,

4°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

N° 5.3

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR LE
RENOUVELLEMENT D'UN CABLE HTA SOUTERRAIN SUR LES PARCELLES
COMMUNALES RUE DES ROCHERS ET 13 AVENUE DU MARECHAL FOCH :
CONVENTION

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le principe de la constitution, au profit d'ENEDIS, d'une servitude pour l'implantation à demeure d'un câble HTA souterrain dans une bande d'environ 1 mètre de large sur une longueur totale de 12 mètres ainsi que ses accessoires sur les parcelles communales cadastrées section CT n°100, rue des Rochers et section CT n° 124, au n° 13 avenue du Maréchal Foch,

3°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée,

4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.4

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR LE DEPLACEMENT
D'UN POTEAU ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE
SECTION CW N° 72, SISE 28 RUE DU PIBESTE A LOURDES : CONVENTION

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le principe de la constitution, au profit d'ENEDIS, d'une servitude pour le déplacement de 5 mètres du poteau électrique et son implantation à demeure en limite de propriété sur la parcelle communale cadastrée section CW n° 72, sise 28 rue du Pibeste à LOURDES,

3°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée,

4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 6.1

CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE LOURDES
ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MULTI-ACCUEILS JEUNESSE ET ECOLES DU
PAYS DE LOURDES (SIMAJE)
DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS
ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Rapporteur : Gérald CAPEL

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création d'un groupement de commandes avec le SIMAJE portant sur les transports suivant les termes de la convention dont un projet est annexé à la présente délibération,

3°) désignent

Josette BOURDEU titulaire,
Marie-Henriette CABANNE suppléant,

après un vote à bulletins secrets, ayant donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Bulletins blancs ou nuls : 3

Josette BOURDEU : 23

Marie-Henriette CABANNE : 22

4°) autorisent Monsieur Gérald CAPEL, Maire-Adjoint, à signer la convention constitutive du Groupement de commande.

N° 7.1

RENFORTS SAISONNIERS 2018

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis de la 6ème Commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) décident la création de 35 emplois saisonniers pour l'année 2018 tous services confondus, à savoir :

- Château-Fort : 2 agents
- Stationnement payant sur voirie : 2 agents
- Parking de la Merlasse : 4 agents
- Parking de l'Arrouza : 5 agents
- Halles : 1 agent
- Propreté urbaine : 3 agents
- Collecte corbeilles : 1 agent
- Lourdes Plage : 5 agents
- Régie du Funiculaire du Pic du Jer : 12 agents

3°) précisent que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

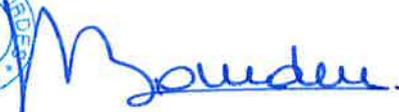
4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 8.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire,



Josette BOURDEU
Vice-présidente du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées
Vice-présidente de la Communauté
d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Présidente du Syndicat Intercommunal Multi-
Accueils Jeunesse Ecoles